

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juillet 2018	N° 2018-415

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juillet 2018	Délibération
	Direction générale RH et administration générale ADG en charge des ressources humaines	N° 2018-415

Recours aux contrats d'apprentissage Bordeaux Métropole - Rentrée scolaire 2018/2019 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contrat d'apprentissage constitue un dispositif de formation alternée. Il a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire ou à des personnes en situation de handicap sans limite d'âge, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.

Un contrat (Contrat à durée déterminée (CDD) de droit privé, régi par le code du travail), de 1 an à 3 ans, est conclu entre l'apprenti(e) et l'employeur, associant une formation pratique dans la collectivité et un enseignement dispensé dans un centre de formation d'apprentis.

Les frais de formation liés au diplôme préparé sont pris en charge par l'employeur public, non assujetti à la taxe d'apprentissage.

Conditions d'accueil des apprentis et objectifs de la collectivité :

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole développe une politique engagée en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par le biais du contrat d'apprentissage et s'investit, à ce jour, dans la formation de 83 apprentis, affectés au sein de ses différentes directions.

Ces apprentis, âgés de 18 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure pour les travailleurs handicapés) préparent des diplômes (de niveau Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) jusqu'au niveau Master 2), formant à différents métiers :

- Métiers techniques : plombier, peintre, agent de signalétique, cuisinier, maçon, agent logistique, soudeur, agent hygiène sécurité...
- Métiers administratifs : comptable, assistant(e) de direction, agent RH (Ressources humaines)...
- Espaces verts : jardinier paysagiste, technicien de l'arbre...
- Urbanisme : urbaniste, géomètre topographe, instructeur AOS (Autorisation d'occupation des sols)...

- Informatique : ingénieur réseaux et systèmes d'information, géomètre topographe, ingénieur multimédia et audiovisuel...
- Communication : agent de communication...

Les apprentis sont accompagnés tout au long de leur contrat par un maître d'apprentissage devant justifier d'une qualification et/ou d'une expérience professionnelle conformément à la réglementation.

Pour l'exercice de ses missions, le maître d'apprentissage bénéficie d'une formation tutorat dispensée par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale et d'une NBI (Nouvelle bonification indiciaire) de 20 points.

La rémunération de l'apprenti(e) est calculée en pourcentage du SMIC (Salaire minimum de croissance) en fonction de l'âge, du niveau du diplôme préparé (majorée de 10% pour les diplômes de niveau 4 et de 20% pour les diplômes de niveau 3, 2 et 1) et de l'avancement dans le cursus de formation (voir tableau ci-joint).

Ils bénéficient également des prestations sociales ci-dessous dans les mêmes conditions que les agents de Bordeaux Métropole :

- Prestations d'action sociale et logement
- Associations de sports et loisirs (BMSL, UBM)
- Accès aux restaurants de Bordeaux Métropole, participation aux frais des repas
- Frais de transports (prise en charge à hauteur de 50%)

Ce dispositif présente un intérêt réel, tant pour les jeunes accueillis (expérience professionnelle et acquisition des savoir-faire) que pour les services accueillants (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment sur les métiers en tension).

Grâce à l'investissement des maîtres d'apprentissage et de l'ensemble des services, le taux de réussite aux examens avoisine les 95%.

Bordeaux Métropole souhaite poursuivre et confirmer son action en faveur des jeunes.

Dans cet objectif, après analyse des besoins des services et compte tenu de nos contraintes budgétaires, il est proposé de maintenir **un effectif total de 83 postes en apprentissage** dont 53 nouveaux apprentis à recruter pour la rentrée 2018, répartis selon le tableau ci-joint.

Cet effectif cible ne tient pas compte des contrats conclus dans le cas d'éventuels redoublements.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU la Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU la Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis donné par le Comité technique lors de la séance du 18 juin 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par le diplôme et la formation suivie,

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil de Bordeaux Métropole de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de formation d'apprentis.

Article 2 : Bordeaux Métropole est autorisée à conclure dès la rentrée scolaire 2018, 53 nouveaux contrats d'apprentissage conformément au tableau ci-joint. Les 30 contrats déjà conclus sur l'année scolaire 2017/2018 se poursuivent.

Article 3 : Le coût chargé annuel des 83 emplois est de 1 431 750 € (sur la base d'une rémunération moyenne équivalente à 63% du SMIC, d'un coût moyen de la formation de 3 750 € et du coût de la NBI des maîtres d'apprentissage).

Article 4 : Les crédits nécessaires à l'ensemble des contrats d'apprentissage (nouveaux, poursuite d'étude et éventuels redoublements) seront inscrits au budget Principal, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 20 JUILLET 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 20 JUILLET 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON

APPRENTISSAGE - TABLEAU DES REMUNERATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Tranche d'âge	Année de formation	% du SMIC a/c du 01/01/2018 selon niveau diplôme préparé :					
		Niveau V (CAP, BP5...)		Niveau IV (BP4, BAC PRO...)		Niveau III, II et I (BTS, DUT, LICENCE, MASTER, INGENIEUR...)	
16-17 ans	Année 1	25%	374,62 €	35%	524,46 €	45%	674,31 €
	Année 2	37%	554,43 €	47%	704,28 €	57%	854,13 €
	Année 3	53%	794,19 €	63%	944,04 €	73%	1 093,88 €
18-20 ans	Année 1	41%	614,37 €	51%	764,22 €	61%	914,07 €
	Année 2	49%	734,25 €	59%	884,10 €	69%	1 033,94 €
	Année 3	65%	974,01 €	75%	1 123,85 €	85%	1 273,70 €
21 ans et plus	Année 1	53%	794,19 €	63%	944,04 €	73%	1 093,88 €
	Année 2	61%	914,07 €	71%	1 063,91 €	81%	1 213,76 €
	Année 3	78%	1 168,81 €	88%	1 318,65 €	98%	1 468,50 €

APPRENTISSAGE BORDEAUX METROPOLE RENTREE 2018/2019

DG	DIRECTIONS	NOMBRE DE POSTES	DIPLÔMES	SPECIALITE	NIVEAU DIPLÔME	DUREE FORMATION
Secrétariat Général	Conseil et organisation	1	Master 2	EGALES - Etudes Genre et Actions Liées à l'égalité dans la Société	1	1 ou 2 ans
Secrétariat Général	Communication interne	1	Master 2 PRO	Stratégie et management de la communication	1	1 an
Direction générale haute qualité de vie	Direction des espaces verts	1	CAP ou BAC PRO	Jardinier paysagiste	5	2 ans
Direction générale haute qualité de vie	DAAF - Service activités funéraires	1	CAP	Jardinier paysagiste	5	2 ans
Direction générale haute qualité de vie	Direction des espaces verts	1	Certificat de spécialisation	Gestion des arbres d'ornement	2	1 an
Direction générale haute qualité de vie	Direction des espaces verts	1	BAC PRO	Gestion administration	4	3 ans
Direction générale haute qualité de vie	Direction gestion des déchets et propreté - service études et prévention	1	Master 2	ICONE Ingénierie des contenus numériques en entreprise	1	2 ans
Direction générale haute qualité de vie	Direction de l'eau - centre budgétaire	1	BTS	Comptabilité et gestion	3	2 ans
Direction générale haute qualité de vie	Direction du bâtiment	1	CAP	Installateur sanitaire	5	2 ans
Direction générale haute qualité de vie	Direction du bâtiment	1	BP (ou CAP)	Peintre applicateur de revêtement	4	2 ans
Direction générale haute qualité de vie	Direction du bâtiment	1	CAP	Signalétique et décors graphiques	5	2 ans
Direction générale valorisation du territoire	Direction du développement économique - service entreprises et filières d'excellence	1	Master 2	Administration des entreprises ou Intelligence économique	1	1 an
Direction générale valorisation du territoire	Direction de l'urbanisme du patrimoine et des paysages - service projet urbain	1	Master 2	politiques des environnements urbains	1	1 an
Direction générale valorisation du territoire	Direction de l'habitat et de la politique de la Ville - Stratégies et solidarités urbaines	1	Master 2 PRO	Urbanisme et projet urbain	1	1 an
Direction générale valorisation du territoire	Mission stratégie territoriale et ingénierie MISTI	1	Master 2 PRO	Urbanisme et aménagement (parcours urbanisme et projet urbain) ou (parcours urbanisme	1	1 an
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction infrastructure et de la production	1	Ingénieur	Réseaux et systèmes d'information	1	3 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction infrastructure et de la production	1	Ingénieur	Réseaux et systèmes d'information	1	3 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction infrastructure et de la production	1	Ingénieur	Réseaux et systèmes d'information	1	3 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction de l'information géographique	1	BTS	Géomètre topographe	3	2 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction du programme numérique urbain	1	Ingénieur	Réseaux et systèmes d'information	1	3 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction du programme e-administration	1	Ingénieur	Réseaux et systèmes d'information	1	3 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction du programme e-administration	1	Ingénieur	Multimédia, audiovisuel et communication	1	3 ans

Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction du programme e-administration	1	Ingénieur	Réseaux et systèmes d'information	1	3 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction du programme e-administration	1	Master 2	MIAGE Systèmes d'information des entreprises	1	2 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction infrastructure et de la production	1	Ingénieur	Réseaux et systèmes d'information	1	3 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction de l'information géographique	1	Licence PRO	Géo 3 D	2	1 an
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction de l'information géographique	1	BTS	Géomètre topographe/ modélisation 3D	3	2 ans
Direction générale numérique et systèmes d'information	Direction transformation numérique	1	Master 2	UX Designer marketing	1	1 an
Direction générale ressources humaines et administration générale	Direction des restaurants	1	CAP	Cuisine	5	2 ans
Direction générale ressources humaines et administration générale	Direction logistique et des magasins - Magasins mutualisés - centre habillement	1	CAP ou BAC PRO	Opérateur logistique ou BAC Logistique	5 ou 4	2 ou 3 ans
Direction générale ressources humaines et administration générale	Direction de l'immobilier - service sécurité sureté	1	DUT	Hygiène sécurité environnement (HSE) ou Maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière	3	2 ans
Direction générale ressources humaines et administration générale	Direction parc matériel	1	BAC PRO	Technicien en chaudronnerie industrielle	4	3 ans
Direction générale ressources humaines et administration générale	Direction pilotage, emplois, dialogue social - Mission dialogue de gestion	1	Licence PRO	Métiers de la GRH - Formation compétence et emploi	2	1 an
Direction générale ressources humaines et administration générale	Direction rémunération et vie administrative - service rémunération et carrière	1	Licence PRO	Métiers de l'administration territoriale - option gestion des ressources humaines	2	1 an
Direction générale ressources humaines et administration générale	Direction des affaires juridique - service pilotage	1	Licence PRO	Métiers de l'administration territoriale - option finances et marchés publics	2	1 an
Direction générale ressources humaines et administration générale	Direction pilotage, emplois, dialogue social - Recrutement - GPEEC	1	Master 2	Manager RH	1	1 an
Direction générale des territoires	Mision OIM Bordeaux Aéroparc	1	Ingénieur	Généraliste	1	3 ans
Direction générale des territoires	Pôles territoriaux	4	Licence PRO	Métiers de l'administration territoriale - option urbanisme et action foncière	2	1 an
Direction générale des territoires	Pôle territorial Bordeaux	1	Master 2	Droit et économie - gouvernance territoriale- management des	1	1 an
Direction générale des territoires	Pôle territorial Bordeaux	1	Master 2	Urbanisme et aménagement	1	1 an
Direction générale des territoires	Pôle territorial Sud	1	DUT	Génie civil construction durable	3	2 ans
Direction générale des territoires	Pôle territorial Ouest	1	CAP	Agricole - spécialité production animale	5	2 ans
Direction générale des territoires	Pôle territorial Ouest	3	BAC PRO	Aménagements paysagers	4	3 ans
Direction générale des territoires	Pôle territorial Ouest	1	CAP	Jardinier paysagiste	5	2 ans
Direction générale des territoires	Pôle territorial Ouest	1	LICENCE PRO	Aménagement du territoire et urbanisme	2	1 an
Direction générale des territoires	Pôle territorial rive droite	1	Master 2	Management public des collectivités locales MPCL	1	1 an
Direction générale des territoires	Pôle territorial rive droite	1	CAP	Maçon	5	2 ans
Direction générale des territoires	Pôle territorial rive droite	1	BAC PRO	Aménagements paysagers	4	3 ans

		53				
--	--	----	--	--	--	--